

# CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

La CVEC est une contribution individuelle, unique et obligatoire de 91 €. Sans acquittement de cette contribution, l'inscription administrative ne peut se faire.

Elle est destinée à financer l'amélioration de la vie étudiante (activités sportives, arts et culture, santé, prévention, fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

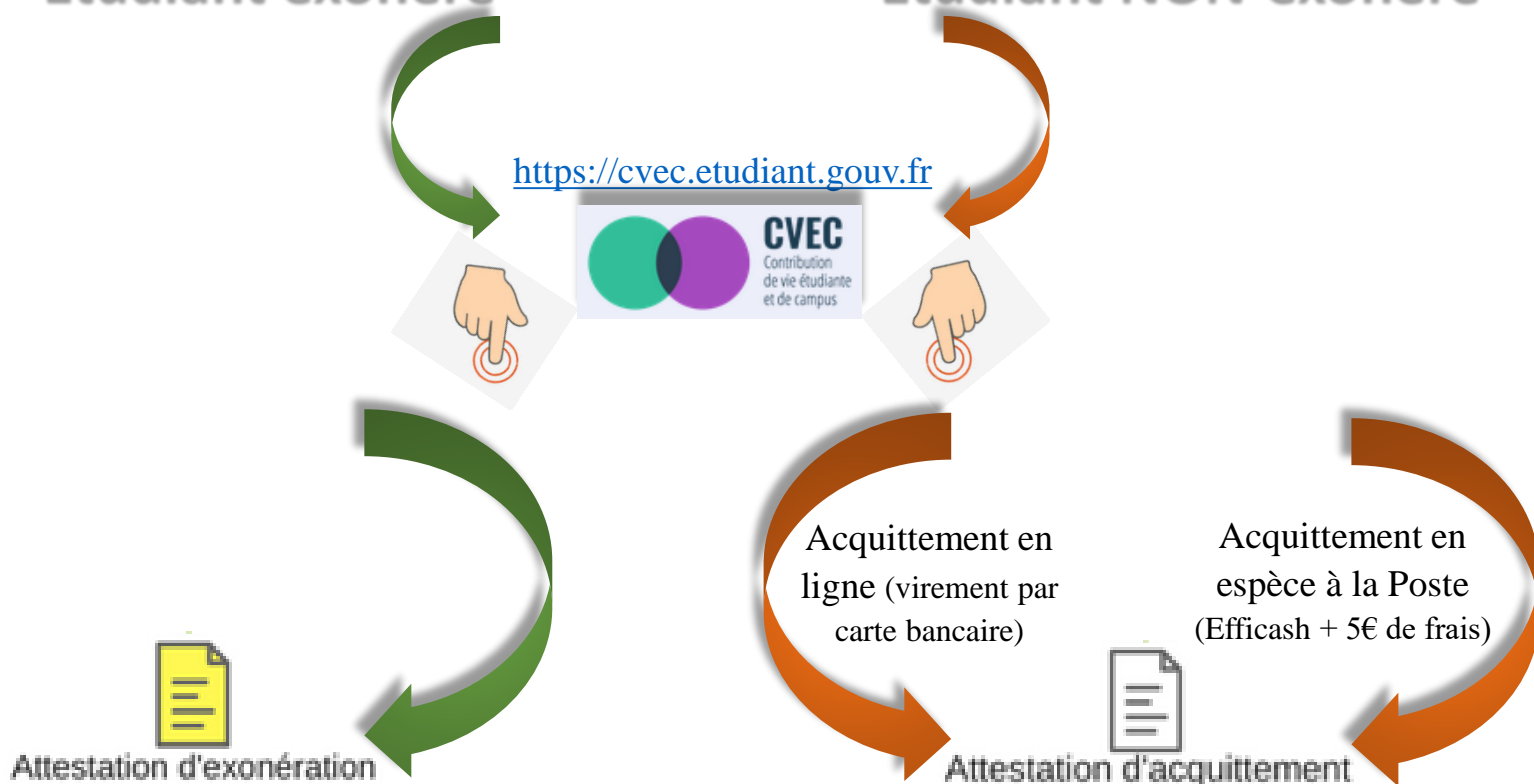


## M'acquitter de ma CVEC

S'acquitter de sa CVEC est le terme générique pour les assujettis, que vous deviez payer ou que vous bénéficiez d'une exonération.

### Étudiant exonéré

### Étudiant NON-exonéré



## Inscription Administrative



**GUIDE**

Inscription en ligne